



■ Schweizer Syndikat Medienschaffender ■ Syndicat
suisse des mass media ■ Sindacato svizzero dei mass
media ■ Sindicat svizzer dals meds da massa

Six bonnes raisons de faire partie du SSM

- 1. Nous faisons entendre votre voix**
- 2. Nous vous conseillons et vous offrons une protection juridique**
- 3. Nous négocions pour vous une convention collective de travail**
- 4. Nous vous offrons de multiples prestations et rabais**
- 5. Nous faisons partie d'un réseau**
- 6. Agir ensemble**

1. Vous disposez d'une deuxième voix

Qu'il s'agisse du contrat de travail, de l'aménagement concret de votre poste de travail, d'un conflit avec votre supérieur, ou encore de politique des médias, de formation, de questions d'égalité ou de questions déontologiques, vous pourriez un jour avoir besoin d'un conseil ou d'un appui. Nous savons comment vous aider à obtenir satisfaction et pouvons intervenir de manière compétente, adéquate et tenace. Le SSM peut vous conseiller, vous représenter ou négocier des solutions de portée générale. Partenaire social de la SSR et du tpc, le SSM est également un interlocuteur reconnu des employeurs de médias privés. Il s'appuie sur des secrétariats spécialisés dans divers domaines et est membre d'institutions importantes.

2. Vous obtenez conseil, représentation et protection juridique

Consultation et protection juridiques figurent parmi les points forts du SSM. En cas de problème, vous pouvez compter sur l'expérience de nos secrétaires dont l'intervention en votre faveur permet très souvent d'aboutir à une solution. Si nécessaire, nous vous offrons une protection juridique gratuite pour les litiges relevant du droit du travail, du droit civil et du droit des assurances sociales, qui couvre vos frais de justice et d'avocat jusqu'à un maximum de 15 000 francs. Nous veillons bien entendu au respect absolu de la protection de la personnalité et des données.

3. Vous bénéficiez de la protection d'une convention collective de travail

Une réglementation favorable des vacances et du droit au salaire en cas de maladie, 40 heures de travail hebdomadaire, le droit aux indemnités, le fonds de créativité ou encore le compte épargne temps sont autant d'acquis définis dans la CCT de la SSR et celle du tpc. Ces conditions ne vont pas de soi. Le SSM les a obtenues de haute lutte au terme de négociations longues et difficiles ([Les acquis du SSM dans la CCT SSR](#)).

Le SSM négocie avec la SSR toutes les questions importantes pour le personnel et, en cas de litige, il recherche des solutions avec la SSR au sein d'une commission de conciliation. Si l'ensemble du personnel profite d'une bonne CCT, il ne faut pas oublier que la négociation d'une CCT requiert un syndicat et un syndicat doit avoir des membres. Plus le SSM aura de membres, plus il sera largement implanté dans les entreprises, mieux il pourra négocier en faisant valoir sa force et sa compétence.

4. Vous bénéficiez de nombreux rabais et services

En tant que membre du SSM, vous bénéficiez d'un abonnement gratuit à EDITO+Klartext, d'offres de formation à un prix avantageux, de la carte de presse nationale et internationale (pour les journalistes), de rabais divers, notamment auprès de Mobility, d'agences de location de voitures, de Hotelcard, de certains théâtres, de la Banque Coop ou encore de caisses maladie. ([voir liste sur notre site Web](#))

5. Vous faites partie d'un réseau

Les professions des médias sont rattachées à un vaste réseau d'institutions et organisations. Le SSM participe à ces structures essentielles, entretient une foule de contacts qu'il met aussi à profit pour intervenir en votre faveur. Le SSM agit au sein de plusieurs institutions de formation (MAZ, FOCAL, Movendo, Klipp&Klang, Swiss Intercative Media Design SIMD), est membre du Conseil de la Presse, de l'Association pour un journalisme de qualité, du Registre suisse des professionnels de médias (RP) pour les personnes qui exercent une activité journalistique, de la Fédération internationale des journalistes (FIJ), de Suisseculture et de l'Union syndicale suisse (USS).

6. Agir ensemble

Les conditions matérielles de travail ne sont pas tout, l'ambiance de travail et la reconnaissance professionnelle sont également primordiales. A la fois syndicat et association professionnelle, le SSM vous offre un point d'ancrage qui vous permet d'agir ensemble.